



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[www.accvm.ca](http://www.accvm.ca)

*Pour diffusion immédiate*

### **Le secteur des valeurs mobilières du Canada souscrit aux mesures adoptées dans le document d'information *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario***

**Toronto (Ontario), le 15 novembre 2018** – Le document d'information *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* publié aujourd'hui souligne que l'excès de réglementation, le manque de compétitivité fiscale et l'augmentation du fardeau de la dette publique nuisent à la croissance économique et à la prospérité de la province.

Depuis longtemps, l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) réclame une gestion budgétaire prudente pour dégager une marge de manœuvre afin de réduire les impôts et de mettre en place des incitatifs pour aider à la mobilisation des capitaux dans le secteur des petites entreprises. Elle réclame aussi depuis longtemps l'adoption d'une réglementation sur les valeurs mobilières ayant le meilleur rapport coût-efficacité pour stimuler la prospérité économique de l'Ontario.

L'ACCVM, qui représente 120 sociétés de courtage en valeurs mobilières qui exercent des activités dans le secteur financier en Ontario, se félicite que le gouvernement ait annoncé des mesures pour accroître la compétitivité de la province et renforcer la confiance à l'égard de la province. Ces mesures comprennent :

- Un appui solide au régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC). Cet appui, qui s'ajoute à l'arrêt récent de la Cour suprême qui a déclaré la constitutionnalité du RCRMC, donnera l'élan supplémentaire nécessaire à l'organisme coopératif en matière de réglementation.
- Un projet de changements législatifs sur le CDOR et sur le CORRA, qui sont des indices de référence financiers de première importance au Canada, pour que ces taux soient reconnus sur le plan international afin de faciliter la négociation et le placement de valeurs mobilières de l'Ontario sur les marchés internationaux.
- Des changements législatifs pour lancer un nouvel organisme, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF). En tant qu'organisme de réglementation régissant le secteur des assurances, l'ARSF jouera un rôle de premier plan dans l'harmonisation des règles et le processus réglementaire du secteur financier de l'Ontario.
- Une supervision réglementaire structurée des planificateurs et des conseillers financiers. L'ACCVM est d'accord avec une réglementation sur les services de planification financière offerts dans la province et avec la nécessité d'une approche harmonisée.

- L'engagement de prendre des mesures de déréglementation dans la province. Il y a en Ontario plus de 380 000 exigences réglementaires qui touchent des activités commerciales partout dans la province, un nombre qui est presque le double de celui de la province classée au deuxième rang et qui est beaucoup plus grand que celui du gouvernement fédéral. L'ACCVM est d'accord avec l'objectif du gouvernement de diminuer la réglementation de 25 % au cours des 4 prochaines années. Une telle mesure allégera considérablement le fardeau des entreprises, renforcera la confiance et augmentera les dépenses des entreprises. Il sera important d'établir des normes en matière de transparence et de reddition des comptes pour que les objectifs de déréglementation puissent être atteints.

En terminant, l'ACCVM se félicite que le gouvernement de l'Ontario ait instamment demandé au gouvernement fédéral d'autoriser les entreprises à passer immédiatement en charges les biens amortissables, à l'instar du programme de réforme fiscale aux États-Unis. Si le gouvernement fédéral adopte une telle mesure, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à en faire autant. La compétitivité du système fiscal canadien et ontarien pourrait s'améliorer sensiblement, ce qui augmenterait les dépenses en immobilisations des entreprises canadiennes et étrangères.

- 30 -

#### **L'ACCVM – Porte-parole des sociétés de courtages en valeurs mobilières du Canada**

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 120 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site [www.accvm.ca](http://www.accvm.ca).

#### **Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :**

Bev MacLean  
Directrice générale, Service des communications  
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières  
Tél. : 416 687-5475 [bmaclean@iac.ca](mailto:bmaclean@iac.ca)